

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
remplaçant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mars 2004 portant désignation des
membres et des secrétaires des Commissions consultatives
de l'enseignement spécialisé**

A.Gt 01-04-2021

M.B. 09-04-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, article 124 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2004 définissant les modalités de fonctionnement des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé ;

Considérant que les membres désignés remplissent les conditions prévues à l'article 124 du décret précité ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Luxembourg :

1° en tant que Président :

M. MERKELBACH - Inspecteur ;

2° en tant que suppléante à la Présidence :

Mme GENDARMÉ - Inspectrice ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme DEFNET, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. HUBERT, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme POSTAL, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. MARTIN, Directeur d'un centre P.M.S. ;

- M. MASSANGÉ, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. LEYDER, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme ROUSSELET, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- M. MENON, Directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme HAVART, Inspectrice ;

4° En tant que membres suppléants :

- M. FOURNY, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. OTJACQUES, chef d'atelier d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme THIRY, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme ANDRÉ, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme CRESPIE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme EVRARD, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme NOEL, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. GUYOT, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme HORRION, inspectrice.

Article 2. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Bruxelles :

1° en tant que Présidente :

Mme REUBRECHT - Inspectrice ;

2° en tant que suppléante à la Présidence :

Mme VANDECASTEELE - Inspectrice ;

3° en tant que membres effectifs :

- M. VAN ENST, Directeur d'un centre P.M.S. ;
- Mme MORENO, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LEONARD, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme WAUTELET, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LAJOT, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme DESMEDT, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. GAZEAU, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. CARON, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DELWARTE, Inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- Mme MARISSIAUX, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. LENGELE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme HAINAUT, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LANDEUT, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme MARTINO, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme LEGAIT, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme OUVRY, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. JEREMY, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. SIEUX, Inspecteur.

Article 3. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Charleroi Hainaut-Sud :

1° en tant que Président :

M. HONNORE - Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

Mme VANDECASTEELE - Inspectrice ;

3° en tant que membres effectifs :

- M. TAHON, Directeur honoraire d'un centre P.M.S. ;
- M. ROSSIGNON, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DEPREST, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. BLAMPAIN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BERNIER, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme VERSET, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LEJEUNE, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. RICHIR, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DIERICKX, Inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- Mme AMANT, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme DEWITTE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. SIMONET, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme SMET, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme EUDIER, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. Eric SIMON, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DURAY, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme MOYEN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DUMONT, Inspectrice.

Article 4. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Namur :

1° en tant que Président :

M. MERKELBACH - Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

Mme REUBRECHT - Inspectrice ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme DELEUZE, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme CAVRENNE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. GENDEBIEN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. ANGENOT, Directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. MOREAU, Directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DARDENNE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. SIMON, Directeur d'un centre P.M.S. ;
- M. LAMBERT, Directeur honoraire de l'enseignement spécialisé ;
- M. MARESCHAL, Inspecteur ;

4° en tant que membres suppléants :

- Mme COCHETEUX, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme GENICOT, Directrice honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. HERMIE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. TIRENS, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme POLIART, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme MALBROUCK, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BADA, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. MASSART, chef d'atelier dans un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BOUSMAN, Inspectrice.

Article 5. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Huy-Waremme :

1° en tant que Président :

M. MERKELBACH - Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

M. DEGHAYE - Inspecteur ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme STEIMES, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme BODART, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. ANGENOT, Directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. MERKEN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme PRAILLET, chargée de mission ;
- M. CORBAYE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BOILEAU, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. FERY, Directeur honoraire de l'enseignement spécialisé ;
- Mme DISPY, Inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- Mme ANDRIANNE, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme LIBOIS, Directrice honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LECOCQ, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. COSTER, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme PIRAPREZ, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DUBUISSON, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme Blaise, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme ANNET, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme MEURISSE, Inspectrice.

Article 6. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Liège :

1° en tant que Président :

M. HARIGA - Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

M. DEGHAYE - Inspecteur ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme BOULANGER, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme PETITJEAN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. DUMEZ, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme LEONARD, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- M. FRANÇOIS, chargé de mission ;

- Mme DEMEURE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme BAUDOIN, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme KRAKOWSKI, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme PIROTTE, inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- Mme REY, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. RAMAKERS, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme REY, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme HUMBLET, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- M. NEUFORGE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme WINTGENS, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme COLIN, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme SCHOUTEDEN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. HAZEE, inspecteur.

Article 7. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Mons Centre :

1° en tant que Présidente :

Mme Vandecasteele - Inspectrice ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

Mme Gendarme - Inspectrice ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme RYCKEBOCK, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. MINNE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. PIGEON, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme STEVANONI, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- M. CORRADI, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme DISCART, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme HANSENNE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. DALLE NOGARE, chargé de missions ;
- Mme FRIPPIAT, Inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- M. DEJEAN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. HAUTENAUVE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BOSSU, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme GOBBO, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme GUSTIN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme HAUTIER, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme VANKEERBERGEN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. DELAHAUT, éducateur ;
- Mme SOUDANT, inspectrice.

Article 8. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Brabant Wallon :

1° en tant que Présidente :

M. GERARD - Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

M. HONNORE, Inspecteur ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme CHANTRAINE, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. LIEUTENANT, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme PAUL, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BARBIER, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme TORO, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme BADA, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. VAESSEN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme LAMBERT, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DUCHENE, inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- M. DEMAY, professeur dans un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. WATTERMAN, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme GEUBEL, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. DURDU, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme CRITICO, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. SIMON, Directeur d'un centre P.M.S. ;
- M. CLAEYS, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DEWEERDT, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. BELLIERE, Inspecteur.

Article 9. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Hainaut Occidental :

1° en tant que Président :

Mme GENDARME, Inspectrice ;

2° en tant que suppléante à la Présidence :

M. GERARD - Inspecteur ;

3° en tant que membres effectifs :

- M. DESCHODT, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. ROSVELDS, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme RYCKEBOECH, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme COUPLET, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme BAUSIER, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. DELFOSSE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. DETHYE, Directeur d'un centre P.M.S. ;

- Mme LHOIR, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme BLONDIAU, Inspectrice ;

4° en tant que membres suppléants :

- M. DELITTE, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. ESPEEL, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. DUMONT, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- M. CAUCHETEUX, Directeur d'un centre P.M.S. ;

- Mme LECLERCQ, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme DE BORTOLI, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme CALUS, Directrice d'un centre P.M.S. ;

- Mme DURIEUX, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;

- Mme BOUCHARD, inspectrice.

Article 10. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécial pour la zone de Verviers :

1° en tant que Président :

M. DEGHAÏE, Inspecteur ;

2° en tant que suppléant à la Présidence :

M. HARIGA - Inspecteur ;

3° en tant que membres effectifs :

- Mme CHATELAIN, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme REMACLE, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme REY, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme THOMAS, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. VAN GRUNDERBEEK, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. COSTA, Directeur d'un home d'accueil ;
- Mme DAWIR, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- M. RENSONNET, chargé de missions ;
- M. PIRLOT, Inspecteur ;

4° en tant que membres suppléants :

- M. EISENHUTH, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. DUMEZ, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- M. PAQUES, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme DE LUCA, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme RAINCHON, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme JANSSENS, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme CONTI, Directrice d'un centre P.M.S. ;
- Mme JACQUES, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé ;
- Mme RENARD, Inspectrice.

Article 11. - Les membres sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 12. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2004 portant désignation des membres et des secrétaires des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé est abrogé.

Article 13. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 14. - Le Ministre ayant l'enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1er avril 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR